



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Arrêté n° ARS/BFC/DS/2024/04 en date du 02/04/2024 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Bourgogne-Franche-Comté (CRSA)**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC)**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1432-4; D.1432-28 à D.1432-32, D.1432-44 à D.1432-53 et L.1114-1 ;

**Vu** le décret du ministre de la santé et de la prévention du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS BFC – Monsieur COIPLLET Jean-Jacques ;

**Vu** le décret du 28 juin 2021 relatif à la CRSA BFC et modifiant sa composition ;

**Vu** l'arrêté ARS/BFC/DS/2023/09 du 29/11/2023 modifiant la liste des membres de la CRSA de Bourgogne-Franche-Comté ;

**Considérant** les désignations et propositions faites au Directeur Général de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté ;

**ARRETE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** : la CRSA de Bourgogne-Franche-Comté est composée de 109 membres au plus ayant voix délibérative auxquels s'ajoutent les présidents des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) ;

**Art. 2** : le Président de la CRSA de Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Emmanuel RONOT, a été élu au cours de la séance d'installation du 11/10/2021 ;

**Art. 3** : sont membres de la CRSA de Bourgogne-Franche-Comté, au titre des collègues :

**1°- Un collègue des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence :**

**Trois conseillers régionaux désignés par le Président du Conseil Régional :**

- Madame Françoise TENENBAUM, Conseillère régionale, Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :

1. Madame Anne-Marie DUMONT, Conseillère régionale, Bourgogne-Franche-Comté ;
2. Monsieur Loïc NIEPCERON, Conseiller régional, Bourgogne-Franche-Comté ;

- Madame Francine CHOPARD, Conseillère régionale, Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
  1. Monsieur Mathieu GUINEBERT, Conseiller régional, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Monsieur Hicham BOUJLILAT, Vice-président, Bourgogne-Franche-Comté ;
- Madame Sandra IANNICELLI, Vice-présidente, Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
  1. Monsieur Gilles DEMERSSEMAN, Conseiller régional, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Madame Sylvie NARDIN, Conseillère régionale, Bourgogne-Franche-Comté ;

**b) Le Président du Conseil Départemental, ou son représentant, de chacun des départements du ressort :**

- Madame Emmanuelle COINT, 1ère Vice-présidente, représentante du Président du conseil départemental de la Côte d'Or (21), suppléée par :
  1. Madame Christine BLANC, Conseillère départementale, Côte-d'Or (21) ;
  2. *En cours de désignation* ;
- Monsieur Denis LEROUX, Vice-président, représentant de la Présidente du conseil départemental du Doubs (25), suppléé par :
  1. Madame Patricia LIME-VIEILLE, Vice-présidente, Doubs (25) ;
  2. Madame Marie-Laure DALPHIN, Conseillère départementale, Doubs (25) ;
- Madame Florence MAUPOIL, Conseillère départementale, représentante du Président du conseil départemental du Jura (39), suppléée par :
  1. Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Conseillère départementale, Jura (39) ;
  2. Madame Françoise VESPA, Conseillère départementale, Jura (39) ;
- Monsieur Fabien BAZIN, Président du conseil départemental de la Nièvre (58), suppléé par :
  1. Madame Justine GUYOT, Vice-présidente, Nièvre (58) ;
  2. Madame Véronique MAHA-KHOURI, Conseillère départementale, Nièvre (58) ;
- Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN, Conseillère départementale, représentante du Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône (70), suppléée par :
  1. Madame Isabelle ARNOULD, Conseiller départemental, Haute-Saône (70) ;
  2. Madame Marie-Claire FAIVRE, Conseillère départementale, Haute-Saône (70) ;
- Monsieur Dominique LOTTE, Vice-président, représentant du Président du Conseil Départemental de Saône et Loire (71), suppléé par :
  1. Monsieur Lionel DUPARAY, Conseiller départemental, Saône et Loire (71) ;
  2. *En cours de désignation*
- Monsieur Gilles PIRMAN, Vice-président, représentant du Président du Conseil Départemental de l'Yonne (89), suppléé par :
  1. Monsieur Christophe BONNEFOND, Vice-président, Yonne (89) ;
  2. Monsieur Michel DUCROUX, Conseiller départemental, Yonne (89) ;
- Madame Marie-France CEFIS, Conseillère départementale, représentante du Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort (90), suppléée par :
  1. Madame Marie-Hélène IVOL, 1ère Vice-présidente, Territoire de Belfort (90) ;
  2. *En cours de désignation* ;

**c) Trois représentants des groupements de communes du ressort, désignés par l'Assemblée des communautés de France :**

- Monsieur Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-président, Grand Besançon Métropole (25), suppléé par :
  1. *En cours de désignation* ;
  2. *En cours de désignation* ;
- Madame Ghislaine PIEUX, Conseillère communautaire, Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (89), suppléée par :
  1. *En cours de désignation* ;

2. *En cours de désignation ;*

- Monsieur Alain GAUDRAY, Vice-président, Le Grand Chalon Agglomération (71), suppléé par :
  1. *En cours de désignation ;*
  2. *En cours de désignation ;*

**d) Trois représentants des communes du ressort, désignés par l'Association des Maires de France :**

- Madame Marie-Claude JARROT, Maire, Montceau-les-Mines (71), suppléée par :
  1. Monsieur Thierry MARCJAN, Maire, Fêche-l'Église (90) ;
  2. Madame Cécile BECKER, Maire, Arquian (58) ;
- Monsieur Pierre GORCY, Vice-président, communauté d'agglomération de Vesoul, suppléé par :
  1. Monsieur Gilles CARRE, Maire, Couchey (21) ;
  2. *En cours de désignation ;*
- Monsieur Gilles SPICHER, Adjoint au maire, Besançon (25), suppléé par :
  1. Madame Bernadette MONNIER, Adjointe au Maire, Joigny (89) ;
  2. Monsieur Jérôme CORDELIER, Maire, Conliège (39) ;

**2°- Un collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :**

**a) Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1, désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé :**

- Madame Christiane BAILLY, Génération Mouvement 89, suppléée par :
  1. Madame Marie BERTIN, Association des Représentants des Usagers dans les Cliniques, les Associations et les Hôpitaux (ARUCAH), Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Madame Juliette PONT, SOS Hépatites 58 ;
- Madame Anne-Marie BONNOT, Union départementale des associations familiales (UDAF), Saône-Et-Loire (71), suppléée par :
  1. Madame Odile JEUNET, ARUCAH, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Madame Catherine VERNE, Union Régionale des Associations Familiales (URAF), Bourgogne-Franche-Comté ;
- Monsieur Serge LECOMTE, ARUCAH, Bourgogne-Franche-Comté suppléé par :
  1. Monsieur Michel DASRIAUX, France Alzheimer 21 ;
  2. Madame Josette HARSTRICH, Génération Mouvement 71 ;
- Monsieur Emmanuel BODOIGNET, AIDES 21, suppléé par :
  1. Madame Sandrine BAUD, AFM Téléthon – 21
  2. *En cours de désignation ;*
- Madame Marie-Catherine EHLINGER, France Assos Santé (FAS) Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
  1. Monsieur Richard MARTINEZ, ARUCAH BFC ;
  2. Monsieur Jean CASTIGLIONI, Génération Mouvement 89 ;
- Madame Mireille LOBREAU, Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie (JALMALV), Bourgogne, suppléée par :
  1. Madame Sylvie VIALET, APF France Handicap 71 ;
  2. *En cours de désignation*
- Monsieur Robert YVRAY, AFD BFC, suppléé par :
  1. Monsieur Bernard DRUJON, AFD 89 ;
  2. Madame Laurence DENIS, APEI 39 ;

- Monsieur Cheikh CHERFAOUI, UDAF 90, suppléé par :
  1. Madame Françoise PLASSARD, URAF 21 ;
  2. *En cours de désignation* ;
  
- b) Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées, désignés par le directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté sur proposition des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) mentionnés à l'article L. 149-1 du code de l'action sociale et des familles :**
  - Madame Françoise BARBIER, UNSA 25, suppléée par :
    1. Monsieur Alain COUTHERUT, CFE CGC 25 ;
    2. *En cours de désignation* ;
  
  - Madame Edith GARCHEY, ANR 21, suppléée par :
    1. Madame Elisabeth FLENET, UTR CFDT 25 ;
    2. Madame Marie-José LAFAY, UNSA 39 ;
  
  - Monsieur Francesco MEROTTO, UTR CFDT du Territoire de Belfort, suppléé par :
    1. Madame Jacqueline MICHEL, UTR CFDT du Territoire de Belfort ;
    2. *En cours de désignation* ;
  
  - Monsieur Michel BOUCHARD, UTR CFDT 71, suppléé par :
    1. Monsieur André BONNEFOY, CFE CGC 58 ;
    2. Monsieur Christian GERARD, FDSEA 39 ;
  
- c) Quatre représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée, désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) mentionnés à l'article L. 146-2 du code de l'action sociale et des familles :**
  - Monsieur Philippe BEAUCHEMIN, France Handicap 89, suppléé par :
    1. Monsieur François LEBEAU, Sésame Autisme ;
    2. Madame Suzanne DAMIEN, AFTC 39 ;
  
  - Madame Patricia AUBRY, CFDT UTR 70, suppléée par :
    1. Madame Sylvie CRELIER, APF 90 ;
    2. Madame Catherine BOITEUX, UNSA 70 ;
  
  - Madame CARRAVILLOT Florence, Association Relai Autisme, suppléé(e) par :
    1. Madame Véronique GENOT GIRARD, CFE CGC 21 ;
    2. *En cours de désignation* ;
  
  - Monsieur Serge JENTZER, Sauvegarde 58, suppléé par :
    1. *En cours de désignation* ;
    2. *En cours de désignation* ;

### **3°- Le Président de chaque conseil territorial de santé ou son représentant :**

- Monsieur Aurélien VAILLANT, Président du CTS de la Côte d'Or (21), suppléé par :
  1. Monsieur Gérard GIRAUD, CTS de la Côte d'Or (21);
  2. Monsieur Didier MARTIN, CTS de la Côte d'Or (21);
  
- Monsieur Patrick GENRE, Président du CTS du Doubs (25), suppléée par :
  1. Monsieur José GOMES, Vice-Président du CTS du Doubs (25);
  2. Madame Nathalie RUDE, CTS du Doubs (25);
  
- Monsieur Frédéric PONCET, Président du CTS du Jura (39), suppléé par :

1. Monsieur Michel BLEUZE, CTS du Jura (39) ;
  2. *En cours de désignation ;*
- Monsieur Xavier BUCHHOLTZ, représentant le Président du CTS de la Nièvre (58), suppléé par
    1. Monsieur Julien JAFFRE, CTS de la Nièvre (58) ;
    2. Madame Brigitte MAY, CTS de la Nièvre (58) ;
  - Madame Alexandrine KIENTZY-LALUC, Présidente du CTS de la Haute-Saône (70), suppléée par
    1. Monsieur Jean-Louis POINSEL, CTS de la Haute-Saône (70) ;
    2. *En cours de désignation ;*
  - Monsieur Jean-François NICOLAS, Président du CTS de la Saône et Loire (71), suppléé par
    1. Monsieur Fabien GENET, CTS de la Saône et Loire (71) ;
    2. Monsieur Rémy REBEYROTTE, CTS de la Saône et Loire (71) ;
  - Madame Michèle LE GOFF, Présidente du CTS de l'Yonne (89), suppléée par
    1. Monsieur Adel BOUAKLINE, CTS de l'Yonne (89) ;
    2. *En cours de désignation ;*
  - Monsieur Loïc GRALL, représentant du Président du CTS Nord Franche-Comté (NFC), suppléé par
    1. Monsieur Arnaud REMOND, CTS NFC ;
    2. *En cours de désignation*

#### **4°- Un collège des partenaires sociaux**

##### **a) Cinq représentants des organisations syndicales de salariés représentatives désignés par celles-ci, sur proposition de leurs instances régionales :**

- Madame Daphné DEAS, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
  1. Monsieur Philippe PERRUCHON, CFTC, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Madame Marie-Louise GRANDPERRIN, CFTC, Bourgogne-Franche-Comté ;
- Madame Anne LAUBY, Force Ouvrière (FO), suppléée par :
  1. Monsieur Patrick BRUET, FO ;
  2. Monsieur Francis GLINEUR, FO ;
- Madame Aline BISSON, Confédération française démocratique du travail (CFDT), Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
  1. Monsieur Norbert MARTEAU, CFDT, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Madame Christine PELLETIER, CFDT, Bourgogne-Franche-Comté ;
- Monsieur Alain CHALLOT, Confédération générale du travail (CGT), Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Madame Véronique DEGOIX-GUTTIN, CGT, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Monsieur François THIBAUT, CGT, Bourgogne-Franche-Comté ;
- Docteur Emmanuel FLORENTIN, Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC), Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Madame Isabel MONTEIRO, CFE-CGC, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Monsieur Olivier LAURENT, CFE-CGC, Bourgogne-Franche-Comté ;

##### **b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives désignés au niveau national et interprofessionnel, désignés par celles-ci, sur proposition de leurs instances régionales :**

- Monsieur Arnaud GOGUILLOT, CPME ; Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
    1. Monsieur David CASSIER, CPME ; Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. *En cours de désignation ;*
  - Monsieur Yves BARD, U2P Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
    1. Monsieur Jean-Marc THIRION, U2P Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. *En cours de désignation ;*
  - Madame Lucie GABRIELLI, MEDEF Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
    1. Madame Alexie GAUTHIER, MEDEF Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. *En cours de désignation ;*
- c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur la proposition conjointe de la chambre des métiers et de l'artisanat de Région, de la chambre régionale de commerce et d'industrie et d'une organisation représentative des professions libérales :**
- Monsieur Pierre-Jérôme COLLARD, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Bourgogne-Franche-Comté (CMAR), suppléé par :
    1. Monsieur Nicolas BADET, UNAPL ;
    2. Monsieur Jean-Philippe RICHARD, CCI BFC ;
- d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles, désigné par la chambre régionale de l'agriculture :**
- Monsieur Guy CIRON, Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
    1. Madame Virginie BRION, Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. Monsieur Gilles DUQUET, Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté ;

#### **5°- Un collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales :**

- a) Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé**
- Monsieur Emmanuel BENOIT, Fédération Addiction, suppléé par :
    1. Monsieur Gilles VULIN, FAS, Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. *En cours de désignation ;*
  - Monsieur Francis JAN, Les Invités au Festin, suppléé par :
    1. Monsieur Jean BESANCON, Les Invités au Festin ;
    2. *En cours de désignation ;*
- b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale, un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) :**
- Monsieur Francis LEBELLE, CARSAT Bourgogne et Franche-Comté, suppléé par :
    1. Madame Nathalie MOORE, CARSAT Bourgogne et Franche-Comté ;
    2. Madame Nathalie JACOTOT, CARSAT Bourgogne et Franche-Comté ;

**c) Un représentant des caisses d'allocations familiales, désigné par le conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales dans le ressort de laquelle est situé le siège de l'agence régionale de santé**

- Madame Martine WESOLEK, Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de la Nièvre, suppléée par :
  1. Monsieur Vincent LAFAY, CAF, Saône-et-Loire ;
  2. Monsieur Antoine PIRES, CAF, Haute-Saône ;

**d) Un représentant de la mutualité française, désigné par le Président de la Fédération nationale de la mutualité française :**

- Monsieur François COLAS DES FRANCS, Mutualité Française, Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Madame Béatrice BARNAY, Mutualité Française, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Monsieur Stéphane LOUVET, Mutualité Française, Bourgogne-Franche-Comté ;

**e) Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie, désigné par le directeur général de l'union nationale des caisses d'assurance maladie ou son représentant :**

- Monsieur Lilian VACHON, Directeur coordinateur régionale de la gestion du risque (DCGDR), Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Monsieur Michaël BRAIDA, sous-directeur coordination régionale de la gestion du risque ;
  2. Madame Annick PIALOT, Directrice Régionale du Service Médical et DCGDR déléguée ;

**f) Un représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés au 9° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé :**

- Madame Violaine DESLOGES, Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), suppléée par :
  1. Madame Véronique BAILLET, FAS ;
  2. Monsieur Najid GHORZI, FAS ;

**6°- Un collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :**

**a) Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire, désignés par le Recteur d'académie du chef-lieu de région :**

- En cours de désignation, suppléé par :
  1. Docteur Corinne LESUEUR-CHATOT, Université de Franche-Comté ;
  2. Professeur Alexis DE ROUGEMONT, Université de Bourgogne ;
- Madame Marie MELIN, Rectorat de l'académie de Dijon, suppléée par :
  1. Docteur Sylvie CUBILLE, Rectorat de l'académie de Dijon ;
  2. Docteur Isabelle RISOLD-FAIVRE, Rectorat de l'académie de Besançon ;

**b) Deux représentants des services de santé au travail, désignés par le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) :**

- Monsieur Antonio RAMOS, Directeur MTN PREVENTION, suppléé par :
  1. *En cours de désignation ;*
  2. *En cours de désignation ;*

- Monsieur Luc DURAND, SST BTP 71, suppléé par :
    1. *En cours de désignation ;*
    2. *En cours de désignation ;*
- c) Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile, désignés par le président du Conseil départemental dans le ressort duquel est situé le siège de l'Agence régionale de santé :**
- Madame Christine BARBIER, Directrice générale adjointe Solidarités, suppléée par :
    1. Monsieur Jacques ENGEL, Adjoint à la DGA Solidarités ;
    2. Monsieur Jérôme PELISSIER, Directeur de l'accompagnement à l'autonomie ;
  - Monsieur Frédéric TRIVIAUX, Directeur parentalité, enfance, culture, sports, suppléé par :
    1. Madame Bernadette MATROT-GRUER, adjointe ;
    2. Madame Line VIVIEN, cheffe de service protection maternelle et infantile ;
- d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :**
- Docteur Isabelle MILLOT, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne Franche-Comté (IREPS Bourgogne - Franche-Comté), suppléée par :
    1. Docteur Françoise CUSIN, Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie 21 (ANPAA) ;
    2. Monsieur Michel ROY, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), Bourgogne-Franche-Comté ;
  - Madame Mathilde BIBOUDA, Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
    1. Monsieur Gilles DESCHAMPS, Mutualité Française, Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. *En cours de désignation ;*
- e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé :**
- Monsieur Philippe FLAMMARION, Observatoire régional de la santé (ORS), Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
    1. Madame Catherine RAUSCHER-PARIS, Pôle de gérontologie interrégional, Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. Monsieur Cyril VILLET, IRTESS Bourgogne ;
- f) Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement, désigné à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé :**
- Madame Colette PREVOST, association France Nature Environnement (FNE) Côte d'Or, Bourgogne-Franche-Comté, suppléée par :
    1. Madame Catherine SCHMITT, FNE, Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. *En cours de désignation ;*

**7°- Un collège des offreurs des services de santé :**

- a) Cinq représentants des établissements publics de santé, désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé, dont au moins deux Présidents de commissions médicales d'établissement (CME) de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :**

- Docteur Jean-Baptiste ANDREOLETTI, président de CME de l'Hôpital Nord Franche Comté, FHF Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
  1. Professeur Samuel LIMAT, président de CME du CHRU Besançon, FHF Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Docteur Roland DE VARAX, Président de la commission médicale de territoire Bourgogne méridionale, FHF Bourgogne-Franche-Comté ;
  
- Docteur Magali VERNET, présidente de CME du CH de Beaune, FHF Bourgogne Franche-Comté, suppléée par :
  1. Docteur Marie-Pierre GUENFOUDI, Pharmacienne du CHU de Dijon-Bourgogne, FHF Bourgogne Franche-Comté ;
  2. Docteur Philippe DUBOT, président de CME du CH de Chalon sur Saône, FHF Bourgogne Franche-Comté ;
  
- Docteur Edgar TISSOT, président de CME du CHS de Novillars, FHF Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
  1. Docteur Sunde KILIC, présidente de CME du CH de Semur en Auxois, FHF Bourgogne Franche-Comté ;
  2. Docteur Sylvain GIBEY, président de CME du CH de Dole, FHF Bourgogne Franche-Comté ;
  
- Monsieur Lionel PASCINTO, directeur adjoint au CHU de Dijon Bourgogne, FHF Bourgogne-Franche-Comté, suppléé(e) par :
  1. Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, directeur général du GHT Saône-et-Loire Bresse Morvan, FHF Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Monsieur Florent FOUCARD, directeur du GPMS Doubs Jura, FHF Bourgogne-Franche-Comté ;
  
- Monsieur Cyrille POLITI, FHF, suppléé par :
  1. Monsieur Pascal MATHIS, directeur de l'Hôpital Nord Franche-Comté, FHF Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. Monsieur Emmanuel LUIGI, directeur adjoint au CHU de Besançon, FHF Bourgogne Franche-Comté ;
  
- b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé, dont au moins un Président de commission médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :**
  - Monsieur Pierre Guillaume YEME, Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), Bourgogne-Franche-Comté, suppléé par :
    1. Madame Valérie FAKHOURY, FHP, Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. *En cours de désignation ;*
  
  - *En cours de désignation :*
    1. *En cours de désignation ;*
    2. *En cours de désignation ;*
  
- c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé, dont au moins un Président de commission médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements et dans les régions comportant au moins un centre régional de lutte contre le cancer, un troisième représentant est désigné parmi ces centres par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition du ou des directeurs de ces établissements :**
  - Professeur Charles COUTANT, Directeur général du Centre Georges-François Leclerc - Centre de lutte contre le cancer de Dijon, UNICANCER, suppléé par :
    1. Monsieur Alain LALIE, directeur général adjoint du Centre Georges-François Leclerc ;

2. *En cours de désignation ;*

- Monsieur Frédéric LALLEMAND, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires (FEHAP), Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
    1. Docteur Marcel STIUBEI, FEHAP, Bourgogne Franche-Comté ;
    2. Monsieur Mickaël HERMOSILLA, FEPAH, Bourgogne Franche-Comté ;
  - Docteur Hala ROBERT MAALOUF, présidente de CME du CRF Divio à Dijon, FEHAP BFC, suppléée par :
    1. Docteur Arnaud VERMEERE-MERLEN, FEHAP, Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. Docteur Jean-Paul OLIVIER, FEHAP, Bourgogne-Franche-Comté ;
- d) Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition de l'organisation regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces établissements :**
- Monsieur Eric BACHELET, Mutualité Française Comtoise, Délégué régional adjoint FNEHAD Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
    1. Monsieur Nicolas RIDOUX, HAD Nord 71 ;
    2. *En cours de désignation ;*
- e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :**
- Monsieur Alain MILOT, NEXEM, suppléé par :
    1. Madame Emmanuelle COUDRAY, NEXEM ;
    2. Monsieur Thierry FROMONT, NEXEM ;
  - Monsieur Emmanuel RONOT, URIOPSS BFC, suppléé par :
    1. Monsieur Lionel DEMAY, URIOPSS BFC
    2. Madame Sandrine BONNET, Mutualité Française Bourguignonne
  - Monsieur Christophe ALLIGIER, DG UGECAM BFC, suppléé par
    1. Monsieur Mounir AISSAT, Sous-Directeur UGECAM, Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. Monsieur Michel MORAUX, Président UGECAM, Bourgogne-Franche-Comté ;
  - Monsieur Thierry LE GOAZIOU, ADAPEI de la Nièvre, suppléé par :
    1. Madame Chantal RIPAUX, APEI Lons le Saunier ;
    2. Madame Patricia CUDEY, ADMR ;
- f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées, désignés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :**
- Monsieur Robert CREEL, URIOPSS BFC, suppléé par :
    1. Madame Valérie FISCHER, URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. *En cours de désignation ;*
  - Monsieur Thomas JOUANNET, Président Mutualité Française Comtoise, suppléé par :
    1. Monsieur Bernard ACARD, FNADEPA ;
    2. Monsieur Gilbert DOUHERET, FNAQPA ;
  - Monsieur Xavier COQUIBUS, UNA BFC, suppléé par :
    1. Madame Sandra MOFFA, FNAQPA ;
    2. *En cours de désignation ;*

- *En cours de désignation* :
  1. Monsieur Pascal BAILLY, SYNERPA ;
  2. Madame Claire RICCI, SYNERPA ;
  
- g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :**
  - Madame Christiane PERNET, URIOPSS, suppléée par :
    1. Monsieur Loïc LEHIR, URIOPSS ;
    2. Madame Sylvie WACKENHEIM, FEHAP ;
  
- h) Un représentant désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région :**
  - Docteur Michel SERIN, Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné en BFC (FeMaSCo-BFC), suppléé par :
    1. Monsieur Éric VERNIER, FeMaSCo, Bourgogne-Franche-Comté ;
    2. Docteur Pascale ROLLIN, Fédération Nationale des Centres de Santé, Bourgogne-Franche-Comté ;
  
- i) Un représentant désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé parmi les représentants des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS):**
  - Madame Laure JAGIELLO, Directrice CPTS Haut-Doubs forestier, suppléée par :
    1. Monsieur Florian POIVRE, CPTS Pays d'Or ;
    2. *En cours de désignation* ;
  
- j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé :**
  - *En cours de désignation* ;
    1. *En cours de désignation* ;
    2. *En cours de désignation* ;
  
- k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation, désigné par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition d'une organisation représentant ces services ou structures :**
  - Docteur Philippe DREYFUS, SAMU – Urgences de France, CHU de Dijon, suppléé par :
    1. *En cours de désignation* ;
    2. *En cours de désignation* ;
  
- l) Un représentant des transporteurs sanitaires, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé parmi ceux développant l'activité la plus importante dans ce domaine :**
  - Monsieur Bruno DEROSI, Groupe DEROSI, suppléé par :
    1. Monsieur Yann KAISER, Ambulances GROSDÉMOUGE ;
    2. Madame Maud DUPUIS, Ambulances DUPUIS ;

**m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des présidents des conseils départementaux de la région :**

- Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, SDIS 25, suppléé par :
  1. Colonel hors classe Régis DEZA, SDIS 21 ;
  2. Colonel hors classe Frédéric PIGNAUD, SDIS 71 ;

**n) Un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé désigné, de manière conjointe, par les organisations membres de la commission régionale paritaire mentionnée à l'article R. 6152-325 :**

- Docteur Pierre MATHIEU, INPH, suppléé par :
  1. Docteur Dominique FREMY, CMH ;
  2. Docteur Denis KRAUSE, SNAM-PH ;

**o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé :**

- Docteur Vincent MARNAT, URPS Chirurgiens-dentistes, suppléé par :
  1. Madame Véronique BAREI, URPS Sages-Femmes ;
  2. Monsieur Francis NARGAUD, URPS Masseurs kinésithérapeutes ;
- Madame Sylvie REGNIER, URPS Infirmiers, suppléée par :
  1. Monsieur Pascal MARTIN, URPS Pharmaciens ;
  2. Monsieur Yann François SYLVESTRE, URPS Masseurs kinésithérapeutes ;
- Monsieur Jean-Pierre DUBOIS, URPS Masseurs kinésithérapeutes, suppléé par :
  1. Madame Anne JULIEN, URPS Orthophonistes BFC ;
  2. Madame Lydie DEFRAIN, URPS Infirmiers ;
- Docteur Éric BLONDET, URPS Médecins libéraux, suppléé par :
  1. Docteur Roger PAPAVERO, URPS Médecins libéraux ;
  2. Monsieur Loïc CALLUE, URPS Orthoptistes ;
- Docteur Patrick BOUILLOT, URPS Médecins libéraux, suppléé par :
  1. Docteur Stéphane ATTAL, URPS Médecins libéraux ;
  2. Docteur Mathilde LUGAND, URPS Biologistes ;
- Monsieur Pascal LOUIS, URPS Pharmaciens, suppléé par :
  1. Monsieur Ronan DURET, URPS Pédiatres Podologues ;
  2. Monsieur Raphaël VIELLARD, URPS Orthophonistes, Bourgogne-Franche-Comté ;

**p) Un représentant de l'ordre des médecins, sur proposition du président du conseil régional de l'ordre des médecins (CROM), du ressort de l'agence régionale de santé :**

- Docteur Didier HONNART, CROM, Bourgogne Franche-Comté, suppléé par :
  1. Docteur Jean-Michel BADET, CROM, Bourgogne Franche-Comté ;
  2. Docteur Gérard GERMOND, CROM, Bourgogne Franche-Comté ;

**q) Un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région, désigné par l'une de leurs structures représentatives locales :**

- *En cours de désignation :*
  1. *En cours de désignation ;*
  2. Monsieur Charles COLLETTE, Syndicat régional comtois des internes en médecine générale SYRC-IMG ;

**r) Un représentant du Ministère de la défense, désigné par le Ministre de la défense :**

- Madame la Médecin en chef Vanessa POTEREAU, commandant le 6<sup>e</sup> centre médical des armées (CMA) de Besançon, suppléée par :
  1. Madame la Médecin en chef Corinne POGNANT, médecin adjoint au commandant du 6<sup>e</sup> CMA ;
  2. *En cours de désignation ;*

**s) Deux représentants des Dispositifs d'Appui à la Coordination mentionnés aux articles L. 6327-2 et L. 6327-3, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté (DAC BFC) :**

- Madame Gaëlle TABORDET, Directrice du DAC de la Nièvre, suppléée par :
  1. Monsieur Laurent GARNAULT, FACS, Bourgogne-Franche-Comté ;
  2. *En cours de désignation ;*
- Monsieur Gérald NGOMA, Directeur du DAC de Franche-Comté, suppléé par :
  1. Docteur Gérard JANIN, Président PTA-DAC, Saône et Loire ;
  2. *En cours de désignation ;*

**8°- Un collège de personnalités qualifiées comprenant deux personnalités désignées par le directeur de l'Agence régionale de santé à raison de leur qualification dans les domaines de compétence de la conférence :**

- Professeur Jean-Pierre QUENOT, Co-Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne-Franche-Comté (ERE BFC)
- Monsieur Maxence ROULLIAT, Externe en médecine à l'Université de Bourgogne

**Article 4:** participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations selon le code de la santé publique, dans les articles D. 1432-29 et D.1434-29 :

- Le Préfet de région ou son représentant,
- Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ou son représentant,
- Les Chefs de service de l'Etat en Région
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la Mutualité Sociale Agricole.

**Article 5 :** la durée du mandat des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est de cinq ans renouvelable, à compter de la date d'installation de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Bourgogne-Franche-Comté. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 6 :** le présent arrêté annule et remplace, à compter de sa date de signature, l'arrêté ARS/BFC/DS/2023/09 en date du 29/11/2023, qui fixait la composition précédente.

**Article 7 :** le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs devant le tribunal administratif compétent de Dijon ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 8 :** le Directeur de l'Innovation et de la Stratégie de l'Agence régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

**Fait à Dijon, le 2 avril 2024**

**Le Directeur Général,**

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a vertical line and a horizontal stroke, representing the name Jean-Jacques COIPLÉ.

**Jean-Jacques COIPLÉ**